

1890, est de \$608,096,70, en sus du prix du terrain. En réponse à la troisième interpellation—oui; M. Charlebois, l'entrepreneur de la bâtisse, a présenté un compte de réclamations pour travaux additionnels, se montant à \$393,954,19. Je crois que M. Charlebois est prêt à réduire ce compte à \$200,000.

Il faut que les réclamations de M. Charlebois soient exorbitantes et mal fondées, ou il faut qu'il y ait dans cette affaire quelque chose d'invouable pour engager l'entrepreneur à réduire ainsi sa réclamation à \$200,000. Le ministre des travaux publics voudrait-il expliquer à la chambre comment il se fait que l'entrepreneur soit disposé à retrancher \$193,000 de sa réclamation ?

Sir HECTOR LANGEVIN : L'entrepreneur a fait un compte de réclamations après avoir exécuté ses contrats, et ce compte se montait à près de \$400,000, en chiffres ronds, ou à environ \$396,000. Ces réclamations ont été examinées par l'architecte en chef qui a déclaré à l'entrepreneur que plusieurs items de son compte n'étaient pas soutenables et devaient être retranchés.

M. LISTER : Étaient-ce pour travaux supplémentaires ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Ces réclamations étaient pour dommages causés par suite de retards subis, etc. On a fait remarquer à l'entrepreneur que, s'il y a eu, d'un côté, certains retards, il y en a eu aussi de l'autre. Ces derniers comptes qui se montent à près de \$200,000 ont été examinés et sont soumis à l'examen de l'architecte en chef. Cet architecte fait cet examen conformément à des instructions spéciales qu'il a reçues et telles qu'il devait recevoir. Il doit faire rapport seulement sur les items compris dans le contrat, et s'il y a des travaux additionnels qui ont pu être en différents temps autorisés, un rapport spécial doit être fait sur ces travaux. L'architecte a aussi instructions de soumettre à l'examen du ministre de la justice toute réclamation sur la légalité de laquelle il pourrait y avoir un doute, et de mettre de côté toute autre réclamation qui ne pourra être justifiée, conformément au contrat. Si l'entrepreneur n'est pas alors satisfait, il pourra s'adresser à la cour de l'Échiquier par voie de pétition de droit.

Édifices publics, Nouvelle-Ecosse.... \$10,000

M. LAURIER : Je ne vois rien, ici, pour édifice public pour la ville de Lunenburg. Il y a trois ou quatre ans, avant la dernière élection, le gouvernement avait décidé de construire un édifice public dans cette ville, et sa détermination était si bien prise, qu'il avait acheté un site pour cet objet. Suis-je bien informé sur ce point ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Le site a été acheté, mais il n'y a rien dans les présentes estimations pour construire maintenant l'édifice en question.

M. LAURIER : Quelle en est la raison ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Ce n'est pas la première fois qu'un site a été acheté, et que nous n'avons pas procédé de suite à la construction de l'édifice projeté. Par exemple, des sites ont été achetés à St Hyacinthe et Vancouver, et les édifices projetés pour ces deux villes n'ont pas été commencés immédiatement ; mais nous les commencerons, l'été prochain. Nous ne pouvons pas faire tout à la fois.

M. LAURIER : Je comprends, en effet, que le gouvernement ne peut faire tout à la fois ; mais je comprends, de plus, que le gouvernement avait résolu de construire un édifice public à Lunenburg, et que

M. LISTER.

ce projet est en voie d'exécution, puisque le site a été acheté. La conséquence logique serait la construction de cet édifice.

Sir HECTOR LANGEVIN : Nous avons l'intention de le faire.

M. LAURIER : Je ne puis comprendre pourquoi le gouvernement aurait acheté un site pour le laisser ensuite inoccupé et improductif pendant quatre ans. La raison donnée par l'honorable ministre, que cela a été fait déjà ailleurs, n'est pas une raison sérieuse. Je connais les circonstances dans lesquelles se trouve le cas de Lunenburg, parce que j'en ai été informé, et je ne vois rien qui puisse empêcher que l'on commence maintenant la construction de l'édifice promis à cette ville, si ce n'est l'élection par celle-ci d'un libéral.

Sir JOHN THOMPSON : Il y a quelques années, des sites furent achetés à Lunenburg, à Arichat, à Annapolis, à Sydney-nord, à New-Glasgow et dans d'autres localités. Les édifices à Sydney-nord et New-Glasgow ont été construits. Celui d'Annapolis n'est pas encore terminé ; aussitôt que le gouvernement pourra fournir les fonds requis, ceux d'Arichat et de Lunenburg seront construits surtout celui de Lunenburg qui est une ville très florissante.

Cette ville a été, l'hiver dernier, reliée au réseau de chemins de fer de la province, et je n'ai aucun doute que le gouvernement sera disposé à commencer la construction de l'édifice promis à cette ville, aussitôt qu'il aura à sa disposition les fonds nécessaires. Lunenburg est le centre d'un comté qui a droit à l'édifice projeté. Malheureusement, le gouvernement n'a pu insérer dans les estimations de la présente année aucun crédit de cette nature pour la province de la Nouvelle-Ecosse, si ce n'est pour l'achat d'un site à Dartmouth, où le besoin d'un bureau de poste se fait vivement sentir, cette ville ayant une population de 10,000 habitants et faisant un grand commerce, et aussi, pour achever la construction de l'édifice commencé à Annapolis.

Je ne crois pas que le député de Lunenburg (M. Eisenhauer) ait raison de se plaindre, ou de croire que le gouvernement s'est conduit comme il l'a fait à l'égard de Lunenburg, pour se venger de l'élection de l'honorable député, puisque, comme je l'ai dit, aucun édifice public ne sera construit dans la Nouvelle-Ecosse, durant la présente année, bien que nous ayons acheté des sites comme nous l'avons fait pour Lunenburg.

M. LAURIER : Je suis heureux d'entendre dire que ces édifices seront construits aussitôt que ces crédits seront votés pour cet objet.

L'honorable ministre des finances nous a dit, l'autre jour, que nous aurions, l'année prochaine, un excédant d'au moins \$1,000,000. J'espère que le gouvernement pourra prendre sur cette somme considérable le faible montant qu'il faut pour l'édifice de Lunenburg.

Édifice fédéral de Charlottetown..... \$2,000

M. WELSH : Je suis heureux de voir, enfin, figurer l'île du Prince-Edouard dans les estimations.

C'est, du moins, un commencement, et j'espère que ce n'est pas la dernière fois, et je ne m'y opposerai certainement pas.

Bureau de poste, douane, etc. de Chatham,
N. B..... \$1,500

M. MITCHELL : Il est rare de trouver le comté de Northumberland parmi les autres localités qui